

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle, éner-
gétique et numérique

Avenant n° 1

à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers (Opérations de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat)

NOR : ECOP2613886X

Entre l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE) représentée par **M. Emmanuel SPINAT, directeur de l'AIFE**, désigné sous le terme de "délégrant", d'une part,

Et

Le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers, représenté par **M. Guillaume GAUBERT**, contrôleur budgétaire et comptable ministériel, désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion du 14 mars 2023 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers (Opérations de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat) est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Le présent avenant fera l'objet d'une publication au bulletin officiel de l'administration centrale et prend effet à compter de la date de sa publication.

Fait à Paris,
Le 28 mai 2026

Le délégant,

L'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat

Pour le directeur,

La secrétaire générale de l'AIFE

Armelle DEFONTAINE

Le délégataire,

Service de contrôle budgétaire et comptable ministériel
des ministères économiques et financiers

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel

Guillaume GAUBERT

ANNEXE : UNITES OPERATIONNELLES

0218-CPIL-CAIF

0218-CESG-CMOD

0349-CDBU-CEFI

0363-DNUM-CEFI

0363-MEFR-CDFP

0129-CAHC-CEFI